

LEBRUN Céline et SALINGUE Julien [Dir.]

Israël, un État d'apartheid ?

(Enjeux juridiques et politiques, L'Harmattan, Paris, 2013)

178

Issu d'un colloque tenu en février 2012 à Saint-Denis dans des conditions compliquées que rappelle l'avant-propos, ce livre offre une série de réflexions tout à fait pertinentes sur une question de plus en plus retenue non seulement par le monde militant mais aussi académique, est-ce que l'État d'Israël est un État d'apartheid ?

S'ajoutant à d'autres ouvrages en français ou en anglais parus à peu près en même temps¹, cet ouvrage ambitionne – et y parvient parfaitement – de proposer des analyses au regard novateur sur cette question lancinante mais néanmoins totalement d'actualité.

La posture choisie par les co-ordonnateurs de ce livre (et du colloque) n'est pas idéologique, comme beaucoup se sont plu à le souligner, mais bien scientifique en visant à enrichir le champ des études consacrées à ce conflit entre Israël et les Palestiniens. Le fil directeur a été alors de considérer le concept d'apartheid à partir de sa définition juridique internationale (posée par l'article 2 de la convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid du 30 novembre 1973 et constituée de six éléments :

refuser à un membre ou à des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux le droit à la vie et à la liberté de la personne ; imposer délibérément à un groupe racial ou à plusieurs groupes raciaux des conditions de vie destinées à entraîner leur destruction physique totale ou partielle ; prendre des mesures législatives ou autres, destinées à empêcher un groupe racial ou plusieurs groupes raciaux de participer à la vie politique, sociale, économique et culturelle du pays et créer des conditions faisant obstacle à son plein développement ; prendre des mesures législatives ou autres visant à diviser la population selon des critères raciaux en créant des ghettos ou réserves ; exploiter le travail des membres d'un groupe racial ; persécuter les organisations ou des personnes en les privant de liberté et de droits fondamentaux) afin d'évaluer les contours, contenus et mises en œuvre de la politique israélienne et d'en tirer toutes les conséquences juridiques et politiques nécessaires.

Cette perspective se retrouve dans chaque article à partir d'un « nouveau point de vue » qui consiste « non à déformer la réalité mais à la comprendre dans

¹ Voir Michel Bole Richard, *Israël, un nouvel apartheid*, Les liens qui libèrent, 2013 et Dadoo Suraya and Osman Firoz, *Why Israel ? The Anatomy of Zionist Apartheid*, A South African Perspective, 2013.

sa complexité et sa pluralité ». Ce livre invite donc à discuter et analyser l'ensemble des techniques, mécanismes et processus qui ordonnent les politiques israéliennes à l'égard des Palestiniens, qu'ils soient en Israël, à Jérusalem ou en Cisjordanie/Gaza.

Chacune des trois parties qui organisent cet ouvrage porte sur un point spécifique conjuguées qui entendent proposer non une réponse définitive, mais donner des éléments de réflexion « sur le caractère institutionnalisé, légalisé et donc assumé » d'une politique d'apartheid menée par Israël qui se présente – et est toujours présenté par l'Occident – comme la seule démocratie du Moyen-Orient.

La première partie de l'ouvrage porte ainsi sur les politiques de l'État d'Israël à l'égard des minorités non juives (Palestiniens, Bédouins), en soulignant nettement que le cadre institutionnel relève d'une politique d'apartheid tel que défini par le droit international. Les huit contributions proposées offrent ainsi un panorama des pratiques discriminatoires dévoilant ce que beaucoup connaissent, mais qui n'est pas toujours rendu largement public, à savoir les contours d'une politique d'apartheid qui touche tout à la fois les droits humains, le partage territorial ou le substrat idéologique. Le tribunal Russel dans sa troisième session a d'ailleurs posé publiquement cette question faisant le lien entre les mots apartheid et *hafrada* (séparation), admis comme officiellement utilisé en Israël.

La seconde partie se concentre, pour sa part, sur la revendica-

tion émanant des Palestiniens au cours des dernières années cherchant à sanctionner l'État d'Israël au regard du droit international en suivant l'exemple sud-africain. La campagne BDS fait l'objet d'une solide analyse à partir de ses fondements juridiques et politiques confirmant l'importance d'un tel mouvement international bien que peu médiatisé. Médiatisation d'autant plus délicate qu'en France, la question a été retournée pour l'aborder sous l'angle presque exclusif de la pénalisation/répression de l'appel à boycott.

Enfin, la troisième partie doit se comprendre comme une invitation à la discussion à propos de l'appel au boycott académique qui constitue un pan du BDS, mais qui est lui aussi souvent dévoyé dans ses tenants et aboutissants. L'idée est ici de donner la parole à quatre universitaires qui se sont engagés dans ce boycott afin d'en expliquer leurs raisons, étant entendu qu'il s'agit d'un appel à boycotter les institutions universitaires israéliennes et non des individus. Un débat déjà ouvert au temps de la lutte anti-apartheid contre l'Afrique du Sud et qui doit se poursuivre à condition que, là aussi, la réalité ne soit pas modifiée ou travestie. On retrouve tout le bien-fondé et la pertinence du « point de vue » à partir duquel l'on se situe.

C'est d'ailleurs tout l'intérêt de cet ouvrage que de proposer des regards autres que ceux que renvoie la presse occidentale dans une très mauvaise version « des bons et des méchants ». L'avenir ne peut se construire que sur la paix partagée et donc sur la jus-

tice comme fondement de l'avenir, non seulement pour les deux peuples, mais aussi pour toute la région. Et que serait l'avenir si le crime d'apartheid constitutif de la politique de discrimination de l'État Israélien n'était pas jugé et sanctionné pour ce qu'il est ?

Toutes ces questions ne sont pas seulement existentielles, militantes ou idéalistes, elles constituent la matrice des rela-

tions futures entre les peuples à travers leur égale dignité admise et reconnue. Ce livre participe finalement à ce long combat pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien dans le prolongement de tant d'autres, à commencer par celui d'Afrique du Sud dont il s'inspire.

RAPHAËL PORTEILLA

Credespo,
Université de Bourgogne